

## **19 décembre 2024 – GT politique SAEMD – PV : Réunion**

**Présentes :** Gulcan BAYRAM (CODEF), Isabelle BELLET (UNESSA), Isaline DE PLAEN (FILE), Saliha MANAH (FSMI), Kathia MORANO (FSMI) Prise de note : Lara LLAVE GONZALEZ

**Excusées :** Rose Marie ARREDONDAS (CODEF), Frédéric HORCH (UNESSA), Cécile VAN HONSTE (FILE).

### **1. Mise en contexte – Kathia MORANO (FSMI)**

La Mutualité chrétienne (MC) retire l'avantage aux parents pour bénéficier du service d'accueil de garde d'enfant malade à partir du 1 janvier 2025. La nouvelle a été apprise en décembre et par un partenaire.

#### **Analyse de la situation :**

- **Estimation :** Dans une ASBL de la FSMI, 55% des affiliés proviennent de la Mutualité chrétienne. Dans une autre ASBL, ce chiffre est un peu plus bas.
- **Evaluation de la perte financière :** Dans une ASBL de la FSMI, les pertes sont estimées à 60.000€. Nous n'avons pas encore réalisé d'évaluations financières officielles pour tous les services concernés.
- Il serait intéressant d'obtenir, pour chaque ASBL, le pourcentage des parents qui sont affiliés à la Mutualité Chrétienne pour chaque ASBL et qui ont une assurance complémentaire au sein des services.

#### **Eléments de discussions :**

- D'autres mutuelles vont-elles suivre ce même mouvement ? Nous n'avons aucune connaissance du positionnement de Solidaris ou des autres mutuelles. La MC justifie cette décision car il y avait beaucoup moins d'affiliés qui utilisaient cet avantage. Une analyse des besoins a été faite au sein de la MC pour identifier les avantages principaux dont les affiliés avaient besoin. Cet avantage n'y figurait pas. Cela pourrait se produire dans d'autres types de mutualités.
- Interpellation de la ministre par Kathia MORANO (FSMI) sur ce sujet lors du dernier Conseil d'Avis : aucune information sur les SAEMD lors de la rencontre. Or, les SAEMD ont été mentionnés dans la DPC. La Ministre a rappelé qu'une étude était en cours et qu'il fallait attendre la diffusion de l'étude avant de pouvoir démarrer les réflexions sur la question. Kathia MORANO (FSMI) a précisé l'urgence de la situation.
- Désengagement global/ politique sur le secteur de la SAEMD.

#### **Est-ce que ces faits sont connus ?**

**Isabelle BELLET (Unessa) :** Questionnement sur la position des autres mutuelles. De plus, elle n'avait pas reçu d'explication de la part de la MC. Le désengagement global est très inquiétant.

**Gulcan BAYRAM (CODEF) :** questionnement sur la position des autres mutuelles. Analyse des sites web des mutuelles. Effectivement, la Mutualité chrétienne le dit clairement qu'à partir du 1 janvier 2025 c'est supprimé, les autres ne donnent aucune information sur la question. Au niveau du désengagement politique, c'est une période où les personnes viennent de prendre leurs fonctions et avec la crise budgétaire, ils essaient de voir où ils peuvent faire des économies et où ils peuvent insérer de l'argent. La CODEF a également eu une rencontre avec la ministre :

« Je pense qu'ils (la ministre) ne savent pas encore vers quelle thématique ils vont vraiment s'engager vu les crises financières que tout le monde vit. C'est ça le problème. Je pense qu'on est dans une législature où je crois qu'on ne doit même pas espérer avoir du financement des politiques. Ça va être très très compliqué »

Une demande pourrait être faite aux autres mutuelles pour voir ce qu'ils vont faire mais la CODEF ne pense pas qu'ils seront francs sur leurs intentions.

**Saliha MANAH (FSMI)** : précise que la MC remobilise cet argent vers d'autres avantages – redirige cet argent vers d'autres priorités. Ce serait intéressant de faire une projection si cela se présente avec toutes les mutuelles. Ainsi, des chiffres pourraient être amenés pour montrer la difficulté pour survivre pour les SAEMD si toutes les mutuelles faisaient le même choix.

**Kathia MORANO (FSMI)** : Est ce qu'il est possible pour une Mutualité d'arrêter un avantage en cours d'année 2025 ?

Le GT ne sait pas si les mutualités peuvent faire des modifications en cours d'années, si elles sont tenues par un timing, si elles peuvent rompre leur contrat avec les affiliés.

**Isaline DE PLAEN (FILE)** : À combien s'élève l'avantage de la MC ? Quel montant cela représente pour un parent ?

**Gulcan BAYRAM (CODEF)** : Sur le site de la MC il est indiqué qu'il rembourse jusqu'à 80€ par jour pour 20 jours par an et par enfant

Comparatif effectué par Isabelle BELLET (Unessa) qui montre que la MC est très bien « classée » par rapport aux autres mutualités. La Mutuelle a été très catégorique dans sa prise de décision.

**Kathia MORANO (FSMI)** notifie le fait que la décision a été apprise mais l'arrêt de l'avantage a été brutal alors qu'il aurait pu être structurel, passer de 20 jours à 10 par exemple.

## **2. Analyse d'impact de données SAEMD :**

Présentation de l'analyse d'impact de données SAEMD par Saliha MANAH (FSMI)

### **Réflexions et questions :**

**Isabelle BELLET (UNESSA)** : analyse très concrète et intéressante, questions :

- Qu'est-ce que ça représente en termes humains, c'est-à-dire en équivalents temps plein ?
- Etant donné que leurs services de SAEMD sont reliés aux crèches, l'UNESSA souhaite objectiver le temps qui est consacré à de l'accueil à domicile dans le cadre du SAEMD versus le temps passé au sein de la crèche car cela est pertinent et important de montrer la nécessité précise de ce temps au domicile.
- Quelle est la fréquentation des enfants ? Peut-on connaître la proportion de demandes qui émane d'enfants qui sont dans la crèche et de demandes d'enfants qui ne sont pas issus de la crèche ?
- Montrer la plus-value des SAEMD et la nécessité de ces services
- Difficulté à l'UNESSA : tous les SAEMD sont adossés à une crèche et donc difficultés à objectiver ce que représente exactement l'accueil d'enfants malades à domicile.

**Gulcan BAYRAM (CODEF)** : rejoint les propos d'Isabelle. Rien de tel que des chiffres pour sensibiliser à la question. Super belle analyse. Il est nécessaire d'avoir des chiffres pour montrer qu'ils ont beaucoup plus à perdre financièrement. Ce serait intéressant de rajouter une note sur ces services adossés à des crèches pour penser à tous les cas de figure.

**Kathia MORANO (FSMI)** : soulève la difficulté de récolter des informations car il n'y a pas toujours d'enregistrements, de notifications du temps de travail passé en crèche et celui passé à domicile pour les puéricultrices.

**Isabelle BELLET (UNESSA)** : il faudrait pouvoir connaître le temps de travail de la puéricultrice et le temps de travail qu'elle a consacré au SAEMD. Il suffit de déduire de son temps de travail global, le temps consacré au SAEMD. Il faudrait les rassurer parce qu'elles sont contentes finalement quand il n'y a pas de demande au niveau du service accueil enfants malades. Elles peuvent disposer du personnel pour les crèches. Il faut vraiment leur dire qu'il ne faut pas craindre cet élément-là. Ici, on est vraiment dans l'optique de défendre le service. Il faut qu'elles puissent communiquer les chiffres en toute transparence.

**Gulcan BAYRAM (CODEF)** : pense qu'il y a un quota d'heures à faire/respecter pour recevoir des subventions de la part de l'ONE

**Isaline DEPLAEN (FILE)** : ce qui a mené d'ailleurs à des obligations à rembourser une partie des subsides parce qu'ils n'avaient pas rempli les quotas d'heures dans les SAEMD.

**Isabelle BELLET (UNESSA)** : d'autant plus important d'objectiver ce qui est spécifique au SAEMD

**Kathia MORANO (FSMI)** : 91% c'est le chiffre qui représente la répartition au sein de la FSMI, du pourcentage de parents, où on a un ou deux parents qui travaillent. Ça c'est notre chiffre. C'est une première base sur laquelle on a construit la suite. Ce qui montre aussi qu'il y a que 9% de parents qui ne travaillent pas donc c'est très peu en termes d'accessibilité. On se demandait aussi si vous aviez des chiffres qui pourraient contrebalancer cet indicateur ? Premier indicateur qui est susceptible d'évoluer en fonction d'autres réalités et qui pourrait modifier le chiffre final qui est à peu près 800.000€ de coûts si toutes ces structures disparaissent. Comment toutes les entreprises vont pouvoir récupérer ces 800.000€ de travail qui ne sera pas presté par les parents ? Etant donné que les parents et les femmes plus particulièrement s'occupent de leurs enfants.

La réalité de notre fédération n'est pas une réalité globale, les chiffres des autres fédérations va avoir un impact sur le chiffre final. A vérifier pour qu'il soit plus représentatif.

Autre indicateur : le cout des 800.000€ est mis en perspective avec l'impact du burn-out sur les femmes, d'après les derniers chiffres de l'INAMI. L'impact direct : des pertes d'emploi de femmes, forcées de récupérer leurs enfants malades. Le taux de pauvreté est déjà plus important pour ce profil. Ce serait intéressant d'analyser comment ce système sociétal sans SAELMD va appauvrir encore plus les femmes. Cet argument a du sens pour nous mais pas pour les politiques.

Quels seraient les coûts structurels et sociétaux s'il y a une hausse du burn out, de la dépression ?

Un autre prisme peut être pris: Le burn out ne sera pas uniquement dû au fait de devoir s'occuper des enfants malades, si les SAEMD disparaissent.

**Isabelle BELLET (UNESSA)** : Très pertinent le 2ème point (hausse du Burn out) car le message pourrait faire mouche au regard du gouvernement actuel. Il s'agit finalement d'une action de

prévention par rapport à cette problématique de santé mentale et de burn out. Bien sûr, on agit ici que sur un facteur parmi les autres, qui mène à l'épuisement professionnel et au Burnout. Les études sont suffisamment présentes pour mentionner qu'un euro investi permet d'en économiser 4 par la suite. Il est plus intéressant d'investir ces 800.000 euros que de perdre des millions.

**Saliha MANAH (FSMI) :** Ce chiffre de 800.000 € n'est même pas conséquent. Le calcul est fait en fonction du salaire moyen mais, en prenant le profil sociologique des parents qui font appel aux SAEMD, la fourchette est sûrement plus haute. Ils ont sûrement un salaire plus haut que celui qui a été pris en compte.

**Isaline DEPLAEN (FILE) :** Il serait intéressant de corréliser ces chiffres avec autre chose que des chiffres et de montrer l'impact social, la situation des femmes.

En ce qui concerne le pourcentage des familles monoparentales : je suis interpellée parce qu'il s'agit d'un petit chiffre mais ce serait intéressant de se pencher sur la question :

- Quel est le pourcentage famille monoparentale global ?
- Quel est le pourcentage de famille monoparentale qui doit faire appel aux services SAEMD ?
- Quand tu parles des 4200 gardes d'enfants ? Ce sont des jours ? Des gardes sur plusieurs jours ?

**Saliha MANAH (FSMI) :** les prestations sont comptabilisées en heures. Pour l'ONE c'est en heures mais transformation en jours pour l'analyse.

**Gulcan BAYRAM (CODEF) :** rejoint l'avis de Isaline sur les familles monoparentales. Ce serait intéressant de mettre l'accent sur ces familles car elles sont seules. C'est un argument à mettre en avant.

**Kathia MORANO (FSMI) :** Au sein de notre fédération, on compte 8% de familles monoparentales.

Aucune statistique disponible sur les familles au sein des autres fédérations.

**Kathia MORANO (FSMI) :** Est-ce qu'on part sur le chiffre des 91% ou est-ce qu'on le calibre un peu en se disant qu'il y a peut-être plus d'accessibilité dans d'autres services ? Ce chiffre est représentatif des 12 ASBL fédérées de la FSMI mais ne représente peut-être pas le secteur dans son paysage complet.

### **3. Propositions d'actions**

**Saliha MANAH (FSMI) :** laisser du temps et trouver d'autres sources permettant de recalibrer le chiffre, notamment la recherche de l'U Liège.

**Gulcan BAYRAM (CODEF) :**

- Interpellation à la ministre : L'interpellation orale a été effectuée par Kathia MORANO – elle a pu prendre conscience de cet élément.
- Est-ce qu'il y a un intérêt à faire une interpellation liée à la situation de la Mutualité Chrétienne ? Cela viendrait renforcer le discours de la semaine dernière. Ceci permettrait de leur montrer qu'on travaille toujours sur la question et que c'est un élément important. Une réunion élargie entre fédérations et mutuelles peut s'imaginer.

Le futur est incertain mais cela permettrait de dégager les orientations futures de certaines mutuelles.

Après réflexions, il n'y a aucune certitude sur le fait que les autres mutuelles nous partagent leurs positionnements. Il existe une possibilité d'interpeller la MC en montrant l'impact de cette suppression avec des chiffres. Cette décision pourrait leur faire perdre des affiliés.

**Isabelle BELLET (UNESSA)** : On imagine que la MC a mené sa propre analyse sur la question. Il faut faire preuve de prudence, ne pas les crispier. Ne connaissant pas le package offert par la MC, on ne peut pas estimer le nombre de familles qui pourraient changer de mutuelles. Il n'y a peut-être pas tant de familles qui vont changer de mutuelles étant donné les démarches. MAIS une interpellation possible pour leur dire qu'on déplore la manière dont l'information a été communiquée.

**Kathia MORANO (FSMI)** : aurait apprécié que la prise de décision soit annoncée plus tôt pour que les services aient le temps de réfléchir à un plan financier. Ils auraient dû être plus clair sur leur communication.

- Proposition au GT technique de calculer les coûts réels ou potentiels supplémentaires à charge des services. Si on souhaite contacter la MC, on peut leur exposer les chiffres et l'impact de cette décision sur les services. Ces chiffres pourraient également être utilisés lors de l'interpellation à la ministre et lui montrer que l'arrêt de la Mutualité représente un coût financier.

#### **Quelle temporalité pour ces propositions d'actions ?**

Dans un premier temps, il faudrait peut-être attendre la sortie de l'étude de l'ONE avant de venir avec notre analyse. L'interpellation de la ministre peut être faite plus rapidement. Nous pouvons notifier à la MC qu'on déplore la décision prise et que ça a des conséquences financières qu'on aurait plus anticiper si on avait été informées avant. A ce stade, il n'est pas nécessaire de rebondir tout de suite mais nous disposons de quelques semaines.

**Gulcan BAYRAM (CODEF)** : la ministre est au fait de la situation

**Kathia MORANO (FSMI)** : C'est peut-être plus intéressant pour nous de récupérer des données qui sont liées aux pertes financières de la Mutualité Chrétienne et de faire plutôt ce travail de back office pour pouvoir ensuite remonter ces informations par la suite. Dans l'idée on a envie d'une interpellation à la ministre sur cette information là et il y a un souhait aussi de communiquer à la Mutualité chrétienne sur la façon dont les choses ont été mises en œuvre. On peut se dire qu'on fait par exemple fin du premier trimestre 2025 ou pas tout de suite en attendant qu'on est d'abord certains chiffres. Pas d'urgence vu que les personnes sont au courant

**Saliha MANAH (FSMI)** : Est-ce que vos ASBL sont au courant de cette décision de la MC ?

Pas de retours – aucune information donnée par les fédérations

Mettre en place une communication vers le GT technique serait peut-être intéressante pour exposer les faits sans alarmer pour mieux anticiper.

**Gulcan BAYRAM (CODEF)** : Anticiper quoi ? est-ce qu'il est pertinent de contacter les autres mutuelles ? Savoir si c'est une question sur la table ?

**Kathia MORANO (FSMI)** : Anticiper la perte financière. Par exemple, certaines structures peuvent aller contacter d'autres partenaires en disant « j'ai une perte estimée à 60000€, j'ai besoin d'un budget de 60000,00€ ». Cela permet aux services de faire des projections financières sur une potentielle diminution. Par exemple, si 20% des parents peuvent faire appel à un service parce qu'il n'existe plus d'avantage de la Mutualité Chrétienne.

**Isabelle BELLET (UNESSA)** : mais aussi des projections stratégiques pour pouvoir aller chercher d'autres parents.

**Glucan BAYRAM (CODEF)** : est-ce que tous vos services sont subventionnés par l'ONE ?

Oui tous sauf certains de chez la FILE

Quelles sont les conditions des subventions ONE ?

**Isaline DEPLAEN (FILE)** : possède un dossier avec les modèles de subventions de l'ONE qu'elle pourrait nous partager – courrier avec les modes de calcul mais aussi les arrêtés.

Est-ce que les services sont en mesure de dire de quelles mutuelles les parents proviennent ?

**Saliha MANAH (FSMI)** : tout dépend du système d'encodage implémenté dans chaque service

#### **TO DO :**

- Informer le GT technique et leur demander de nous fournir les données nécessaires pour alimenter notre plaidoyer politique.
- Savoir si elles ont effectivement des chiffres qui sont liés à la perte financière potentielle de certains parents liés à la MC.
- Récolte de données qui pourra être utilisée pour rédiger un courrier à la ministre et un autre courrier à la MC pour les informer de l'impact de cette décision sur les services et de la manière dont on aurait aimé être contactées. Possibilité de rencontrer certains partenaires de la MC de façon plus individuelle et pas de façon collective.

**Prochaine réunion élargie GT politique et technique le 23 janvier. Chaque fédération invite ses affiliés à y participer.** Rencontre du GT politique à noter le 20 février.